



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des Français au Liban

Question écrite n° 980

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des ressortissants français résidant ou séjournant actuellement au Liban, compte tenu de l'aggravation de la crise économique et politique que traverse le pays. En effet, la situation sur le terrain devient de plus en plus précaire, marquée par des pénuries de biens essentiels, des coupures d'électricité récurrentes et une dégradation généralisée des infrastructures. Face à cette instabilité croissante, il souhaite savoir quelles mesures le ministère met en œuvre pour garantir la sécurité et la protection des citoyens français. Il souhaite également obtenir des précisions sur les actions diplomatiques en cours, notamment la coordination avec les autorités locales et les partenaires internationaux, pour soutenir les Français sur place. Par ailleurs, il demande si des plans de rapatriement ou des dispositifs d'assistance spécifiques, tels que des aides logistiques ou des soutiens financiers, sont envisagés pour les personnes qui souhaitent quitter le territoire libanais ou qui se trouvent en difficulté. Enfin, il s'interroge sur la communication mise en place par le ministère pour informer régulièrement les ressortissants français des évolutions de la situation et des consignes de sécurité à suivre.

Texte de la réponse

La France se tient aux côtés du Liban et reste engagée pour la protection des civils et pour la sécurité de ses ressortissants. Dès sa nomination, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est rendu à Beyrouth et dans plusieurs pays de la région. La situation au Liban est suivie avec attention par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). La France dispose d'un plan de contingence et d'évacuation de ses ressortissants si la situation venait à le demander. Il est régulièrement mis à jour, suivant l'évolution de la situation sur le terrain. Notre dispositif est adapté en permanence pour tenir informés les ressortissants français des évolutions de la situation et des consignes de sécurité à suivre. La fiche Conseils aux voyageurs du MEAE recommande depuis le 17 octobre 2023 à nos ressortissants de ne pas se rendre au Liban. Cette fiche est mise à jour régulièrement en tant que de besoin. Par ailleurs, notre ambassade et notre consulat général à Beyrouth communiquent régulièrement, via les chefs d'ilot et les réseaux sociaux, avec notre communauté résidente sur place. Les équipes du MEAE travaillent sans relâche, à Paris et au Liban, pour informer et apporter leur assistance à nos compatriotes les plus vulnérables, notamment ceux du Sud-Liban qui ont quitté leur domicile. Les Français résidents au Liban et de passage ont pu prendre connaissance des recommandations émises par le MEAE à travers l'ensemble des canaux à disposition comme la fiche Conseils aux voyageurs du site France Diplomatie, le site internet de l'ambassade et ses réseaux sociaux. En outre, ces recommandations et les informations sur les vols disponibles pour quitter le Liban ont fait l'objet d'une transmission par SMS et par mail aux Français résidents inscrits au Registre des Français établis hors de France, ainsi qu'à nos compatriotes de passage inscrits sur l'application Fil d'Ariane. De surcroît, une cellule de réponse téléphonique a été ouverte au sein de notre consulat général à Beyrouth au mois de septembre, renforcée par le Centre de crise et de soutien à Paris et à Nantes pour répondre jour et nuit aux nombreux appels de notre communauté (4 800 appels entre le 23 septembre et le 21 octobre). Si du fait de la chute du nombre d'appels, la cellule de réponse téléphonique a été fermée, elle peut être réactivée à tout moment en cas de besoin. La ligne téléphonique de permanence du

consulat à Beyrouth reste active ainsi que le quart-veille du Centre de crise et de soutien à Paris, accessible 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Le ministre a également engagé des discussions avec la compagnie aérienne libanaise Middle East Airlines (MEA) pour débloquer des vols et des places pour celles et ceux de nos ressortissants qui souhaitaient regagner la France. Ainsi, des vols additionnels ont pu être mis en place par MEA. Au début de la crise, deux vols quotidiens ont continué de desservir Paris en liaison directe. D'autres vols avec escale via Rome, Istanbul ou Chypre étaient également disponibles. Depuis le 21 octobre, MEA assure un seul vol quotidien, sur lequel des sièges sont régulièrement disponibles. Lorsque les moyens aériens se sont révélés insuffisants au mois d'octobre, le MEAE, en lien avec le ministère des Armées, a permis à plus de 300 de nos compatriotes en situation de vulnérabilité de regagner la France, grâce à des retours assistés par vols commerciaux ou vols militaires.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Jolly](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 980

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5403

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6642